	FICHE DE POSTE	FP/DS/2019
	TECHNICIEN(NE) D'INFORMATION MEDICALE (TIM)	Page 1 sur 2

1- IDENTIFICATION DU POSTE

- INTITULE DU POSTE : Technicien(ne) d'information médicale (TIM)
- FILIERE – CATEGORIE – GRADE : Catégorie B
- POLE DE RATTACHEMENT : Stratégie
- SERVICE D'AFFECTATION : Département d'information médicale avenue Pierre de Coubertin 40000 MONT DE MARSAN

2- CONTEXTE DU POSTE

LIAISONS HIERARCHIQUES

- Le Directeur de l'établissement
- La Directrice des soins infirmiers, médico-techniques et de rééducation
- Médecins du DIM
- Le Cadre de santé

LIAISONS FONCTIONNELLES

Internes

- Secrétaire DIM
- Service clientèle-facturation
- Cellule analyse de gestion
- Service informatique
- Cellule Crossway
- Secrétariats médico-chirurgicaux

Externes

- ATIH


3- MISSION PRINCIPALE DU POSTE

Recueil des informations médicales à partir des supports documentaires issus du dossier patient, permettant leur codage selon les règles méthodologiques réglementaires.

La saisie dans le logiciel métier PMSI et le traitement de ces données d'activité, dans un but d'optimisation qualitative de la description et de la valorisation de l'activité hospitalière.

4- DESCRIPTION DES TACHES

- Codage centralisé en MCO
- Codage décentralisé pour le SSR et la psychiatrie
- Contrôle qualité des données
- Correction des mouvements erronés dans le DPI
- Extractions de données et traitement des fichiers
- Envois des données sur la plateforme Epmsi
- Participation aux projets institutionnels
- Assistance auprès des services pour l'utilisation des outils de recueil

	FICHE DE POSTE	FP/DS/2019
	TECHNICIEN(NE) D'INFORMATION MEDICALE (TIM)	Page 2 sur 2

5- CONDITIONS D'ACCES AU POSTE


5.1 Qualification et formation

- Bureautique
- Manipulation de tableaux complexes (Excel, Access, ...)
- Travail sur des bases de données
- PMSI (classification des actes en santé, classification internationale des maladies et des problèmes de santé connexes, règles de codage)
- Vocabulaire médical
- Droit de la santé dans son domaine d'activité
- Logiciels dédiés à la gestion de l'information médicale
- Organisation et fonctionnement interne de l'établissement

6- CONDITIONS D'EXERCICE

6.1 Temps de travail

- **Temps de travail** : 35 heures en moyenne sur un cycle de 39h00
- **Amplitude de travail** : 8H30-16H30 du lundi au vendredi
- **Journée de** 7h30 quotidiennes du lundi au vendredi,
- **Quotité de temps de travail** : 100 %
- **Horaires** : 8h00-15h30, 8h30-16h00, 9h00-16h30.
- **Congés** : 28 congés annuels posés +/- 15 RTT en concertation avec l'équipe des assistantes médico-administratives et en fonction des nécessités de service.

 centre hospitalier MONT DE MARSAN	FICHE DE POSTE	FP/DS/2019
	TECHNICIEN(NE) D'INFORMATION MEDICALE (TIM)	Page 3 sur 2

7- CONDITIONS D'ACCES AU POSTE

- **Localisation** : Département d'information médicale avenue Pierre de Coubertin 40000 MONT DE MARSAN
- **Moyens de communication** : Direction des ressources humaines / à compléter

Personnes à contacter :

Les candidatures sont à adresser aux personnes ci-dessous avant le 15/06/2019.

Dr BARADJI Awa, Poste 1057, awa.baradji@ch-mdm.fr

Mr CINQ-FRAIX Jérôme, Poste 1108, jerome.cinq-fraix@ch-mdm.fr